

ÉTHIQUE. Publié par l'Observatoire de la Finance à Genève, un rapport critique sévèrement les ONG et agences de notation qui cherchent à normaliser les critères éthiques pour évaluer une société. Selon son directeur, il est dangereux de traduire un tel jugement en une méthode scientifique d'évaluation. .

«Nous alertons les investisseurs contre une vision moralisatrice»

Propos recueillis par Alexandra Deruaz

Mardi 2 avril 2002

Rubrique: économie

Au cours de la dernière décennie, les fonds «éthiques», «verts», «socialement responsables» ou «durables» ont connu un essor important, même s'ils restent une goutte d'eau dans l'océan. Ce marché semble toutefois promis à une forte croissance sous l'impulsion de nouvelles dispositions juridiques affectant les fonds de pension dans plusieurs pays européens, comme la Grande-Bretagne. Dans ce contexte, une douzaine de personnalités travaillant de près ou de loin dans ce secteur se sont réunies sous l'impulsion de l'Observatoire de la Finance, à Genève. En est ressorti un rapport, intitulé «Les fondements éthiques de l'investissement responsable»*. Entretien avec Paul Dembinski, directeur de l'Observatoire.

Le Temps: Les vrais faiseurs de marché sont les caisses de pension, plus que les particuliers. Combien d'entre elles affirment respecter des valeurs éthiques? Paul Dembinski: Il y a six mois, un rapport montrait qu'environ 5% au maximum se sentaient concernées en Europe. La proportion est mince mais ce qui est intéressant c'est d'une part qu'elle augmente, d'autre part que le bruit médiatique fait par ces 5% devient, par effet de «levain», largement supérieur. La caisse de pension californienne Calpers, une des plus grandes au monde, a par exemple récemment décidé de retirer ses fonds de certains pays asiatiques, pour des questions éthiques. Tous les journaux économiques en ont parlé. D'une manière générale, on constate aujourd'hui que différentes caisses se rejoignent sur la volonté d'un investissement responsable. Ce qui peut provoquer un effet de masse et avoir des retombées politiques.

– De votre typologie des préoccupations éthiques, il ressort qu'elles sont à la fois très subjectives et floues, ce qui limite considérablement le rapport de force en mains des investisseurs. Vous êtes d'ailleurs très critiques à l'égard des ONG et des agences de notation qui tentent de normaliser les critères éthiques?

– Une typologie présente des cas «purs». Elle a donc pour vocation de permettre à chacun de se situer en identifiant ce qui, dans sa démarche, est dominant et subsidiaire. Oui, les préoccupations éthiques sont propres à la personne mais cela ne signifie pas pour autant qu'elles soient nécessairement subjectives. Mais du fait de son caractère personnel, il est très difficile, et même dangereux, de vouloir traduire ce jugement en une méthode scientifique d'évaluation, comme le font des ONG et des agences de notation spécialisées dans l'éthique. Il serait tellement facile de décréter des normes universelles en établissant des limites entre ce qui est responsable et ce qui ne l'est pas et de noter ainsi les entreprises, à la méthode d'un Moody's. Il nous semble que cette analogie ne fonctionne pas et que c'est un leurre de vouloir le prétendre comme le font les marchands de miracles. L'investissement éthique est né avec le mouvement écologique. Si l'on s'en tient au respect de l'environnement, il est effectivement possible de trouver un ratio de calcul. Telle entreprise qui pollue au-delà d'un

certain seuil prédéfini est exclue de l'investissement. Mais dès que l'on élargit le concept de responsabilité et qu'on tente de le mesurer par des indicateurs, on baigne dans le flou absolu. Si vous faites l'audit d'une entreprise et que vous voulez la questionner sur une centaine de points, comment voulez-vous ensuite réduire les réponses en une seule pour la cataloguer? Le message fondamental de notre étude consiste à alerter les investisseurs sur le fait que la question de la responsabilité ou de l'éthique est plus complexe qu'il n'y paraît.

– Que préconisez-vous alors?

– Notre message est une mise en garde contre des solutions faciles, contre du «prêt-à-porter» en matière d'éthique ou de responsabilité. L'investisseur doit être conscient que la responsabilité est l'affaire des personnes et, dans une moindre mesure, des organisations. Elle n'est pas délégable, ni transférable sur un produit financier. De plus, investir de manière responsable ne se réduit pas à l'étude des actions des entreprises. Il s'agit aussi de se préoccuper du fonctionnement de tous les maillons de la chaîne, y compris des pratiques des intermédiaires financiers chargés de mettre en œuvre les choix d'investissement.

– Mais en répondant ainsi, vous reconnaissez qu'il n'existe pas de moyens de pression pour l'investisseur?

– La question de la responsabilité doit-elle se réduire à la création d'un rapport de force dont l'investisseur tiendrait le manche? Notre propos consiste justement à mettre en garde contre la vision moralisatrice du monde dans laquelle l'investisseur s'arrogerait le droit de faire pression sur les entreprises au nom du bien commun, dont il détiendrait la formule. La responsabilité est une affaire de comportement, non réductible à des automatismes, encore moins à des rapports de force. Prenez l'exemple du code de la route. Ni sa lettre, ni la seule police ne suffisent pour garantir la sécurité routière. Il faut encore des personnes responsables de leur conduite.

Ce rapport peut être commandé à l'Observatoire de la Finance,

tél. 022 346 30 35.